



# FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS  
1, 2<sup>e</sup> Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

## AVIS PUBLIC

aux contribuables de la Ville de Forestville

**Avis public est donné**, que le conseil municipal a adopté, le 8 juin 2021, le règlement # 2021-293 modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Ce règlement prévoit l'ajout d'un mécanisme permettant de juger de l'exactitudes des déclarations des exploitants.

Pour les sites jugés pertinents par la Ville, un numéro distinct sera attribué à chaque exploitant; la Ville remettra à chaque exploitant les pièces et/ou documents nécessaires pour identifier les véhicules effectuant un transport. L'installation de ce numéro distinct est obligatoire et servira à identifier les véhicules utilisés par chaque exploitant. La vérification des déclarations remises par les exploitants se fera à partir de ce numéro. Les véhicules non identifiés et non attribuables à un exploitant se verront additionnés et divisés entre les exploitants du site. L'exploitant est responsable de l'identification de ses propres véhicules et de ceux dont il achète les services

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Forestville, ce 13 juillet 2021**

Richard Duguay, greffier